Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20261106-D2026040-DE

2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le six novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Virginie DOYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Date de convocation : 29 octobre 2026

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire

M. Pascal MONCOUQUT, 1er adjoint ;

Mme Marie Christine LE BOURNAULT, Mr Aurélien CHARRIERE,

Mme Elizabeth MOAL, Mr Mikaël LE DISEZ

Absent : Mme Sophie LACHAIZE, 2ème adjointe (procuration à Pascal Moncouqut)

Secrétaire de séance : Mme Elizabeth MOAL

Délibération n°2026-040

Objet : Retrait de la délibération 2026-032 et désignation du référent incendie et secours

Mme le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de retirer la délibération 2026-032 la désignant comme correspondant incendie et secours puisque cette désignation est contraire aux dispositions de l'article D.731-14 du Code de la sécurité intérieure.

Mme le maire désigne donc par arrêté 2026-034, Mr Pascal Moncouqut comme correspondant incendie et secours.

Le conseil municipal , à l'unanimité :

-Valide le retrait de la délibération 2026-032 du 28 septembre 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

MAIRIE de LOC-ENVEL ★ Côtes d'Armor 22810 ★

Le Maire,

Virginie DOYEN